

Motions

[Traduction]

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter encore une fois une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui se préoccupent énormément de l'annonce faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) pour dire que les prestations de pension des travailleurs licenciés après le 1^{er} janvier 1986 seront déduites de leurs prestations d'assurance-chômage. Les signataires exhortent le gouvernement à garantir que tous les employés retraités conserveront leurs droits à la pension et recevront leurs prestations d'assurance-chômage sans que soit déduit leur revenu de pension.

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AU DOMAINE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions de résidents du Canada au sujet de la fermeture du domaine de la résidence du gouverneur général. Les signataires demandent au Parlement de réexaminer cette décision de concert avec un groupe de résidents qui, comme bien d'autres, s'opposent à la fermeture de ce domaine, afin de trouver une solution qui satisfera à la fois le gouvernement et les membres du public. Ces pétitions sont signées par plusieurs centaines de particuliers.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par bon nombre de résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils s'opposent aux changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage pour que le revenu de pension soit considéré comme étant un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage. Ils exhortent le Parlement à retirer cette disposition tout à fait injuste.

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition comptant 10,000 noms qui me vient du Manitoba. Les pétitionnaires demandent que la forte taxe de vente perçue sur l'essence au niveau fédéral soit retirée et qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée le plus tôt possible pour discuter de la façon dont le prix de l'essence pourrait être réduit sensiblement au niveau fédéral et provincial. Ces 10,000 noms représentent près de 5 p. 100 de tous les conducteurs du Manitoba.

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, vous voudrez peut-être signer vous-même cette pétition. J'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition qui me vient de citoyens du sud de la Colombie-Britannique dont les maires de

la ville et du district de North Vancouver. Ils demandent à la Chambre de s'appliquer à régler les conflits au Parlement en encourageant les députés à écouter avec plus de sympathie et de considération les préoccupations qu'exposent leurs collègues et de s'abstenir de termes injurieux, de répliques sarcastiques, de critiques et d'autres termes qui peuvent envenimer la situation.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'aimerais voir si cette pétition est recevable. Non, je cède la parole au député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

ON DEMANDE LE MAINTIEN DU SERVICE DE DISTRIBUTION DU COURRIER DANS DES RÉGIONS RURALES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir, conformément aux traditions anciennes de cette honorable Chambre et aux termes de l'article 106 du Règlement, de présenter deux pétitions cet après-midi. La première est signée par la plupart des gens demeurant route rurale n° 1 à Rainy River. Ils demandent à la Chambre de veiller à ce que la Société des postes continue à desservir ses clients qui vivent dans des régions isolées.

La seconde pétition est signée par un nombre également important de citoyens demeurant route rurale n° 1 à Pinewood, Ontario. Ils demandent également à cette honorable Chambre de veiller à ce que la population rurale ne soit pas privée du droit fondamental au service postal au Canada.

M. le Président: Comme il n'y pas d'autre pétition, du consentement unanime, nous reviendrons au dépôt de documents.

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n°s 331-429 et 331-465.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

RENOI DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et vous pourrez constater que l'on est disposé à accepter la motion suivante, avec le consentement unanime et sans débat. La motion se lit en ces termes:

Que, nonobstant tout article de Règlement ou ordre spécial de la Chambre, le document intitulé «Propositions de modification du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur la Cour fédérale» (document parlementaire n° 331-7/45), déposé plus tôt aujourd'hui, soit déferé au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social.

● (1520)

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Consent-elle à l'unanimité à sa présentation?